

majoritairement, pas unanimement, en faveur de l'OPCO Cohésion sociale

Le 31 janvier 2020, les membres de l'USB Domicile ont voté en faveur de la réforme de la formation professionnelle. Cette réforme, portée par la loi n° 504 du 27 septembre 2018, vise à améliorer la formation professionnelle et à offrir aux salariés une meilleure opportunité de formation tout au long de leur vie professionnelle.

Votre représentant élu au conseil d'administration de l'OPCO

Monsieur M. [Nom], conseiller élu au conseil d'administration de l'OPCO Cohésion sociale, a été élu à la majorité absolue des voix.

L'OPCO Cohésion sociale a pour mission de promouvoir et de financer la formation professionnelle des salariés et des indépendants. Elle est financée par les cotisations des entreprises et des salariés.

[Communiqué] Réforme de la formation professionnelle : L'USB Domicile vote majoritairement, pas unanimement, en faveur de l'OPCO Cohésion sociale

3 janvier 2020

Réforme de la formation professionnelle : L'USB Domicile vote majoritairement, pas unanimement, en faveur de l'OPCO Cohésion sociale La Loi pour la liberté de choisir son avenir...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL: <https://esaph.fr/actu-adedom/communique-reforme-de-la-formation-professionnelle-lusb-domicile-vote-majoritairement>

Liens

[1] <https://esaph.fr/actu-adedom/communique-reforme-de-la-formation-professionnelle-lusb-domicile-vote-majoritairement>